

Langues : allophones à Berne et à Zurich

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1040

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La part des élus

(pi) En complément à notre éditorial de la semaine passée sur le financement des partis politiques, cet extrait du rapport du président de la commission financière interne du Parti socialiste neuchâtelois: «A la rubrique "cotisations des élus" (...) nous avons budgétisé 75 000 francs alors que les comptes enregistrent plus de 102 000 francs. C'est la nouvelle loi sur l'indemnisation des députés acceptée en mars 1990 et la décision du groupe des députés, compte tenu des augmentations, d'accroître la part accordée au parti qui explique la plus grande partie de la différence.» Dans les comptes, les cotisations des élus, c'est à dire la part des salaires des magistrats et des indemnités des députés reversée à la caisse du parti, représente un peu plus de la moitié des rentrées de la section. Ce poste des comptes est une fois et demi plus élevé que le poste «cotisations ordinaires».

Ainsi, pour les députés, l'augmentation des indemnités s'est soldée par une opération presque blanche; le gain est par contre important pour les caisses du parti. Notons encore que dans le canton de Neuchâtel, un député touche une indemnité de 100 francs par séance, qu'il s'agisse du plénum, d'une commission ou du groupe. Les socialistes reversent la moitié de cette somme à la caisse de leur parti. Les deux conseillers d'Etat socialistes contribuent également de manière importante au financement de la section, puisque chacun paie une «cotisation» de 7000 à 8000 francs par année (environ 5% du salaire brut).

Au Parti socialiste genevois ce sont les trois quarts environ des ressources qui proviennent des élus. ■

LANGUES

Allophones à Berne et à Zurich

(cfp) Pour le prosélytisme religieux le principe de la territorialité des langues n'existe pas. C'est ainsi que la vaste campagne d'évangélisation menée à Berne sous le symbole «Credo», et avec l'estampille du 700^e de la Confédération, par une Alliance évangélique

comptant plus de cinquante Eglises, traduit simultanément en onze langues les conférences de toutes les soirées. Les auditeurs arabes, tamouls ou cambodgiens n'ont ainsi aucune peine à suivre l'orateur. Les autorités commencent elles aussi à adopter ce système pour certaines communications que tous, Suisses ou allogènes, doivent observer. A Zurich par exemple, la coordination municipale pour les questions concernant les étrangers publie périodiquement une colonne des étrangers dans le quotidien officiel *Tagblatt der Stadt Zürich*. Par ailleurs les étrangers cherchent parfois aussi à trouver le contact avec la ville où ils résident. Un bon exemple nous est fourni par les Américaines de Berne groupées dans l'American Women's Club. Créé peu après la guerre, ce club a déjà publié plusieurs éditions d'un petit guide intitulé *Welcome to Berne*. Fort bien fait, il donne les bases d'une introduction à la vie bernoise dans l'optique des Américains avec tous les renseignements pratiques qui permettent dès le début, et malgré une langue différente, de se sentir moins étranger. C'est ainsi que l'usage du compte de chèques postaux est recommandé comme le moyen le plus pratique pour payer les factures. Mais ce qui est symptomatique c'est la présence d'une page donnant l'équivalent en *Swiss german* d'un certain nombre d'expressions courantes. Trois exemples: *Uf Widerluege* – goodbye; *Flugpost* – air mail; *e Fünfliber* – a five franc coin.

Pour les francophones, il y a des relations nuancées entre Suisses et étrangers. Le *Courrier de Berne*, mensuel des Romands domiciliés à Berne, contient les adresses et les convocations d'une quarantaine de groupements francophones, mais trois seulement sont étrangers et plus précisément français: le Cercle d'accueil français, la Société française de Berne et l'Union des Français de l'étranger.

Zurich en français, bimestriel paraissant dans cette ville, présente une palette plus colorée de la francophonie locale. Il y a moins de groupements qu'à Berne mais en revanche un assez grand nombre d'associations de ressortissants d'autres pays, avec notamment Gallia qui groupe les étudiants français, le club sportif l'Espérance sportive tunisienne, l'Association démocratique des Français de l'étranger, l'Amicale des Algériens en Suisse, l'Union belge, l'Association des

Marocains en Suisse alémanique et d'autres. Apparemment, pour les Romands de Berne, les relations francophones entre groupements ne vont pas au-delà de contacts internes ou, à la rigueur, avec les Français. L'échange est plus grand à Zurich. Est-ce parce que le sentiment d'appartenir à une diaspora y est plus sensible ? ■

TRANSPORTS PUBLICS LAUSANNOIS

Bonjour la participation

(pi) Les Transports publics de la région lausannoise aiment bien les remorques: alors que les véhicules articulés ont presque partout remplacé ce moyen d'accroître la capacité des bus et des trolleybus, les TL en ont récemment racheté une série. Elles présentent la particularité d'avoir un plancher surbaissé, ce qui facilite l'entrée et la sortie des personnes handicapées et des poussettes; ces dernières ne pouvaient auparavant prendre place que dans le véhicule tracteur. Seul problème: dans les stations en courbe, à cause du manque de visibilité, les conducteurs ne savent pas lorsqu'ils peuvent refermer les portes si le bouton «poussette» a été actionné. Des essais ont été effectués d'entente avec l'Office fédéral des transports (OFT), mais sans représentants du syndicat des conducteurs, la direction des TL ayant refusé leur présence. Sur l'insistance du syndicat, il a pu assister à d'autres essais, mais sans la présence de la direction, celle-ci refusant d'y participer. Cette décision fut avalisée par l'OFT, le syndicat étant au passage condamné à payer un émolument de 250 francs pour frais de dossier. Après recours... à l'OFT, qui statuait donc sur sa propre décision, celui-ci accéda enfin à la demande du syndicat et annula sa condamnation à payer les frais de dossier.

A cause de la stupide obstination de la direction des TL, il aura donc fallu plus d'une année pour que la décision d'associer les conducteurs à ces essais soit prise. Il est vrai que les TL ne s'embarassent guère de prendre l'avis des usagers avant de modifier leur réseau ou leurs horaires: les habitants du quartier de Montelly qui ont à subir la restructuration liée à la mise en service du Métro-Ouest en savent quelque chose. ■